

Notre journal, la "Justice", vient d'entrer dans sa troisième année d'existence. Nous saisissons avec joie l'occasion de cet anniversaire pour vous remercier sincèrement de votre patronage au passé, et rappeler à votre souvenir la grandeur de la cause pour laquelle nous n'avons cessé de combattre. Toujours sur la brèche, la "Justice" n'a pas négligé un seul instant de seconder dans leurs efforts les nobles et vaillants champions des droits français en Ontario. Vous nous avez vus à la tâche et nous nous anticiper un bienveillant témoignage de la part de ceux qui nous ont suivis.

Mais, vous le savez, les plus beaux dévouements peuvent quelquefois voir leurs forces amoindries—et même anéanties—si les exigences matérielles ne reçoivent pas les attentions qu'elles méritent quotidiennement. Il est sans doute admirable de poursuivre une lutte généreuse, mais encore faut-il que les sacrifices soient quelque peu justement répartis.

La compagnie de La Justice, Limitée, a fait depuis trois ans de bien gros sacrifices financiers pour continuer le combat des préjugés bilingues. Et le public serait étonné d'apprendre jusqu'à quelle somme s'élève la quote-part de La Justice, Limitée.

C'est en nous basant sur ce qui a été accompli, et surtout sur ce qui reste à faire pour amener le triomphe de la cause bilingue en Ontario, que nous prenons présentement la liberté de remémorer à tous les vrais patriotes le devoir qu'ils se trouvent de se mettre en règle avec la caisse de notre journal.

Nous sommes prêts à continuer la lutte, à condition que l'on ne perde pas totalement de vue quelles ressources il faut mettre en œuvre pour faire vivre, grandir et prospérer un journal de combat.

Votre remise n'est que peu de chose, mais songez que votre cas se répète des milliers de fois, et que la réunion de toutes ces redevances formera un montant qui nous aidera à lutter vaillamment.

Espérant que vous tiendrez à vous rendre à notre juste réclamation, et que vous vous ferez un devoir patriotique de nous continuer votre précieux concours,

Nous demeurons, vos tout dévoués,
LA JUSTICE, Limitée.

N. B.—Prière de ne pas oublier que tous les abonnements sont strictement payables d'avance. Ne remettez pas à demain l'envoi de votre souscription. Récrivez-nous aujourd'hui.

Tournée d'inspection

DEPUIS QUELQUES JOURS, M. J.-M. Fleury, professeur à l'Académie Youville, est en tournée d'inspection dans le comté de Sudbury. Un ordre du ministre de l'Instruction publique a été transmis à M. Fleury, et nos compatriotes de l'ouest ontarien auront l'avantage de voir leurs écoles inspectées par un Français catholique. Sans doute la tâche imposée à M. Fleury pourrait être accomplie dans des conditions moins ingrates, si les menés fanatiques du gouvernement, par exemple, avaient semé partout moins de révolte. Mais l'élément franco-canadien de Sudbury ne pourra, nous n'en doutons pas, que faire bon accueil à l'envoyé de Toronto. Chacun connaît d'ailleurs l'entier dévouement de M. Fleury à la cause bilingue, et ce serait mal augurer de la générosité des nôtres que de penser que M. Fleury pourra rencontrer de réelles difficultés au cours de sa mission.

M. Bonneau a raison

Dans son journal, la Justice, de Biddeford, M. Alfred Bonneau fait un appel au sens d'équité des Artisans Canadiens-Français. Après avoir démontré le but poursuivi par Mgr Walsh, instigateur de certains amendements à la constitution des Artisans, M. Bonneau ajoute:

"LA JUSTICE (de Biddeford) fait appel à tous ses confrères, non pas tant pour protéger les intérêts matériels de son directeur dans cette société à laquelle il a payé ses cotisations depuis 17 ans, mais pour que cet amendement inqualifiable ne soit écarté de l'assemblée qu'il mérite et pour, aussi, que Mgr Walsh sache, que dans la lutte que nous avons entreprise, contre son assimilation, notre clergé, nos sociétés, toute notre race est unie et capable de faire face à ses méprisables tentatives."

L'amendement auquel s'objecte avec raison M. Bonneau est le suivant:

"Art. 78.—Substituer la rédaction suivante: '1o. L'abandon de la religion catholique; 2o. L'affiliation à une société condamnée par l'Eglise; 3o. L'excommunication ou l'interdit par l'autorité religieuse compétente avec les formalités voulues par le Droit Canon; 4o. L'abandon de sa femme ou de ses enfants sans pourvoir à leur entretien; 5o. Le fait de ne pas avoir déclaré la vérité dans l'examen médical; 6o. L'immoralité notoire; 7o. La condamnation à une amende ou à l'emprisonnement pour félonie ou acte criminel considéré grave; 8o. Le fait d'avoir fraudé la Société en retirant des bénéfices ou autrement, entraînant l'expulsion du sociétaire et la perte de ses droits, suivant les prescriptions des articles 78a, 78b et 78c."

On sait que M. Bonneau est directement visé par le troisième paragraphe de l'amendement ci-dessus. Tout le litige sera cependant soumis à la convention générale des Artisans, qui aura lieu à Montréal, le 17 août prochain.

Voici le communiqué de la succursale de Biddeford, Maine: Aux membres des Succursales des Artisans Canadiens-Français du Canada et des Etats-Unis.

Chers Confrères—

ATTENDU QUE, les catholiques de langue française de l'Etat du Maine étant en butte aux injustices de Mgr Walsh, ont tenu depuis quelques années des conventions dans le but de travailler à la revendication de leurs droits.

ATTENDU QUE, les dernières conventions ont été sur le comité exécutif certains membres de la Société des Artisans Canadiens-Français.

ATTENDU QUE, Mgr Walsh ayant interdit, SANS EN DONNER RAISONS JUSTIFIABLES, six des principaux lutteurs parmi lesquels se trouvent trois Artisans.

ATTENDU QUE, Mgr Walsh a exercé une forte pression sur le Conseil Exécutif de la Société, afin de faire expulser Alfred Bonneau de ses rangs, un des membres fondateurs de notre succursale, se trouvant sous le coup de l'interdit, parce que ce dernier continue à combattre les tendances assimilatrices de Mgr Walsh.

ATTENDU QUE, cet acte de Mgr Walsh est fait simplement dans un but de vengeance et afin de détruire l'organisation des Catholiques de langue française, au moyen de l'intimidation et des menaces.

ATTENDU QUE, Mgr Walsh ayant gain de cause, il en résulterait des conséquences funestes pour tous les Canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre.

IL EST RESOLU QUE, la succursale de Biddeford, réunie en assemblée spéciale, proteste énergiquement contre l'amendement à l'article 78 comportant l'expulsion des membres interdits.

IL EST DE PLUS RESOLU QUE, copies des présentes soient adressées à toutes les succursales du Maine, de la Nouvelle-Angleterre et du Canada, leur demandant d'insister leurs forces pour défaire le dit amendement, à la prochaine convention du 17 août 1914, afin de ne pas donner suite aux conspirations de Mgr Walsh contre ceux de nos frères qui luttent si vaillamment pour la conservation de notre langue, afin d'éloigner notre élément du gouffre de l'apostasie.

Et nous prions tous nos frères de se liguer avec nous contre une pareille tentative de tyrannie dans notre société, qui a toujours été un foyer de ralliement de notre race. C'est le temps de montrer notre cohésion devant l'ennemi, commun.

L. E. ROCHEFORT, Président.
DAVID J. BOUTHOT, Sec.-Arch.
Biddeford, Me, 11 mai, 1914.

Deuil pénible

Une grande épreuve vient de frapper l'hôpital de la rue Water et la communauté des Soeurs Grises de la Croix.

La Révérende Marie du Sauveur a succombé hier à la maladie de cœur qui la minait depuis longtemps.

Sophonie Doray, née à Saint-Hermas, P. Q., était fille de M. Félix Doray et d'Antoinette Fautoux.

Entrée au noviciat le treize septembre mil huit cent soixante-neuf, elle a fait profession le vingt-trois novembre mil huit cent soixante-onze, sous le nom de Soeur Marie du Sauveur.

Employée à l'enseignement dans les premières années de sa vie religieuse, elle fut ensuite nommée supérieure à la maison de Maniwaki, P. Q., en 1879. De 1899 à 1906, supérieure à l'hôpital du Saint-Sauveur, de 1906 à 1914, supérieure à l'hôpital de la rue Water, Ottawa.

Femme forte, de haute intelligence, Soeur Marie du Sauveur a fait le bien sans bruit et avec un dévouement digne d'éloges. Dans les différentes maisons de l'Institut où elle est passée, elle a su gagner l'estime et la confiance de ceux qui l'entouraient et partout, elle a laissé dans ses actes, le parfum de la grande charité qui la caractérisait et dont nous garderons à jamais le souvenir!

Les pauvres, les malades, les affligés, oh! que n'auraient-ils pas à dire à cette heure où la douleur agresse tous les cœurs!... Ils se contentent de consoler leur deuil en déposant sur sa tombe un hommage de vénération attendrie et le mot d'une espérance immortelle.

Notre chère Soeur Marie du Sauveur, après avoir reçu tous les sacrements de notre Mère la sainte Eglise et sous la main bénissante du prêtre qui lui donnait la dernière absolution, a rendu son âme à Dieu le 21 mai, à 6.30, au soir de la belle fête de l'Ascension.

Elle était dans la 65ième année de son âge et la 44ième de sa vie religieuse.

Sa mort cause un vide immense à l'hôpital de la rue Water, et soulève un regret universel dans la population d'Ottawa.

Nos sincères condoléances à sa famille éplorée. (Communiqué.)

La Banque Nationale

Le rapport annuel de cette institution financière montre un profit de \$319,902.75.

L'exercice fiscal 1913-1914 de la Banque Nationale, une de nos institutions canadiennes les plus prospères, accuse un chiffre d'affaires réellement superbe malgré les temps qu'on regarde pénibles en tant de quartiers. En effet, sous l'habile direction de ses pre-

niers officiers, cette banque a réalisé, après avoir pourvu pour les intérêts accrus sur dépôts et pour les dettes mauvaises et coûteuses, un profit de \$319,902.75.

Avec 139 succursales dans la province de Québec, une à Ottawa, et une autre à Paris, (France), la Banque Nationale peut à juste titre être classée parmi nos institutions purement locales et les succès marqués qu'elle remporte sont un beau témoignage à l'esprit financier de nos co-provinciaux.

Le 30 avril 1913, une balance de \$71,396.53 avait été portée au crédit de Profits et Pertes, ce qui forme la somme de \$394,299.28 qui a été appropriée comme suit: Dividendes, au taux de 8 pour cent par année, \$160,000; Porté au fonds de réserve, \$150,000; Porté au fonds de pension, \$10,000; Porté au compte d'ouverture de succursales, \$12,000; Balance portée au crédit du compte de Profits et Pertes, \$62,299.28.

Le passif de la banque, sans entrer dans tous les détails, se compose comme suit: Billets en circulation, \$2,670,550; Dividendes non réclamés, \$1,011.73; Dividende payable le 1er mai, \$40,000; Dû à d'autres banques ou à des agences de la banque, \$789,393.57; Capital versé, \$2,000,000; Fonds de réserve, \$1,700,000; Compte de Profits et Pertes, \$62,299.28; Total du passif, \$25,983,239.22.

L'actif de la banque, sans entrer non plus dans tous les détails, se compose comme suit: Espèces et billets de la Puissance, \$1,469,823.77; Billets d'autres banques, chèques sur autres banques, dû par d'autres banques et dû par des agences de la banque en pays étrangers, \$1,401,887.69; Dépôt au gouvernement, dépôts aux réserves centrales d'or, débiteurs diverses et prêts à demande, \$5,989,575.43; Prêts courants, escomptes et avances au public, \$15,624,208.16; Prêts aux municipalités, \$493,250.00; Billets et effets de commerce, escomptes en souffrance, (pertes pourvues) \$24,775.04; Immeubles autres que les édifices de la banque, \$110,843.79; Hypothèques sur immeubles vendus par la Banque, \$87,122.24; Edifices de la banque, ameublement, papeterie, etc., \$781,752.10; Total l'actif, \$25,983,239.22.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a eu lieu mercredi dernier, le 27 mai, à trois heures p. m., à Québec.

A partir de samedi et toute la semaine prochaine nous aurons des occasions exceptionnelles pour les habits d'hommes et de garçonnets.



Habits "Fit-Rite", nouveaux modèles du printemps de \$20 à \$25, pour

\$15.00

Nouveaux habits pour hommes, de \$10 à \$12, pour

\$7.50

De \$14 à \$18, pour

\$9.95

300 paires de pantalons pour hommes, valeur régulière de \$2.00, pour

\$1.49



Nouveaux habits de serge et tweed pour garçonnets, valeur régulière de \$5.00 à \$7.50, pour

\$3.98

Nouveaux habits lavables pour garçonnets, de \$1.00 à \$1.25, pour

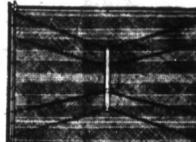
75c.

Nouveaux costumes de jeux pour garçonnets, valeur spéciale, 39c et 49c.

M. CARRIERE, 53 et 61, Principale, HULL.

Au plus beau et plus grand magasin de meubles de Hull.

On demande 500 personnes pour lundi matin, le 1er juin, de 10 heures à midi, pour acheter des Couchettes, des Springs et de Matelas en bas du prix coûtant. Nous avons des gros paiements à faire pour le 4 de juin et nos fournisseurs nous forcent à les payer pour cette date. C'est pourquoi nous sommes décidé de sacrifier tout notre stock mais spécialement les Couchettes, les Springs et les Matelas pour 2 heures seulement.



Springs en fer, tels que vignette, en fil d'acier, double monture en fer de première qualité, garanti ne pas rouiller. Prix régulier \$5.00. Pour lundi matin seulement \$2.45.



Couchettes doubles en fer, telles que vignette, fines en émail cuit, peintes à la main. Prix régulier \$3.50. Pour lundi matin seulement \$1.79.



Couchette en fer, telles que vignette, avec garniture en cuir au pied et à la tête, fines en émail américain, bonne valeur à \$6.00. Lundi matin pour 2 heures seulement \$3.35.

Il est impossible, vu le manque d'espace, de mentionner ici toutes les valeurs que nous offrons pour lundi matin. Rendez-vous au magasin de

Jos. Paquin

et vous serez étonnés d'y voir les réductions en général.

JOS. PAQUIN,

Au Post Interprovincial.

Téléphone: Queen 7539.

Grand Evénement Musical

AU THEATRE RUSSEL, OTTAWA

Les 2 et 3 Juin au soir, '14

Au profit de l'Hospice St-Charles, d'Ottawa

Sous le distingué patronage de: Leurs Altesses Royales le Gouverneur Général et la Duchesse de Connaught.

L'ODÉ SYMPHONIQUE "CHRISTOPHE COLOMB"

Drame musical en quatre parties de Felicien David,

Sera chantée par un chœur puissant de 200 voix. Sous la direction de

M. CHAS.-J. CHARLEBOIS, d'Ottawa,

Avec un orchestre de 75 instruments M. J.-Albert Tassé, chef d'orchestre.

M. PAUL-G. OUMMET, de Montréal, Baryton dans le rôle de "Christophe Colomb".

M. EUGENE LEDUC, de New-York, Ténor.

MADAME ALBERT BELANGER, d'Ottawa, Soprano.

MADAME LAURA MOREL-BURNS, de Hull, Contralto.

M. ARMAND LACROIX, d'Ottawa, Baryton.

M. DELVAL RICHARD, d'Ottawa, Soprano.

Sièges réservés 75c, \$1.00 et \$1.50.

Prix d'entrée 50c.

Plan de la salle ouvert au Théâtre Russell, 28 mai